

# Incitatif Bonus de Momentum pour Joyaux 2025

## Règlements officiels

### 1. Admissibilité

L'Incitatif Bonus de Momentum pour Joyaux 2025 (l'« Incitatif ») est réservé aux Ambassadrices de Marque et aux Ambassadeurs de Marque qui sont résidents légaux du Canada, du Mexique, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des États-Unis (incluant le District de Columbia et Porto Rico) qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur juridiction de résidence au moment de prendre part au présent Concours. Cet Incitatif ne sera pas valide là où la loi l'interdit. Les employés du Commanditaire, ainsi que leur famille immédiate et les membres de leur foyer ne sont pas admissibles et ne peuvent pas prendre part au présent Concours. Le Concours est assujetti à toutes les lois et règlements applicables au niveau fédéral, provincial, territorial et municipal. La participation constitue l'acceptation totale et inconditionnelle de chacun des participants d'être tenu légalement de se conformer entièrement aux présents Règlements officiels et aux décisions du Commanditaire, qui seront définitives et exécutoires (sans droit d'appel), concernant toutes les questions relatives au présent Incitatif, et ce, dans toute la mesure permise par la loi. Le fait de remporter un prix est subordonné au respect de toutes les exigences stipulées aux présentes.

### 2. Commanditaire

États-Unis : Plexus Worldwide, LLC, 9145 E. Pima Center Parkway, Scottsdale, AZ 85258.

Canada : Plexus Canada, LP, 6500, Autoroute Transcanadienne, Bureau 400, Pointe-Claire, Québec, H9R 0A5, Canada.

Australie : Plexus Australia Pty Ltd, Level 10, 2 Park Street, Sydney NSW 2000, Australia; ABN 35 627 543 837.

Nouvelle-Zélande : Plexus Worldwide New Zealand Limited, 80 Queen St., Auckland Central, Auckland, 1140 New Zealand; NZBN 9429048529419.

Mexique : Plexus Worldwide México, S. de R.L. de C.V., Ave. Jorge Alvarez del Castillo 1082-1, Mezquitan Country, Guadalajara, Jalisco, C.P. 44620, MEXICO

### 3. Durée

L'Incitatif débutera le 1er octobre 2025 à minuit, Heure de l'Est des États-Unis et prendra fin le 31 décembre 2025, à 23 h 59, Heure de l'Est des États-Unis (la « **Période de l'Incitatif** »). Le Commanditaire sera l'entité responsable de faire respecter les dates et heures relatives au bon déroulement du présent Incitatif.

### 4. Comment se qualifier

Pour se qualifier à participer et remporter le prix de l'Incitatif, les Ambassadrices de Marque et les Ambassadeurs de Marque doivent :

- i) Être qualifié pour recevoir des commissions;
- ii) Détenir une Adhésion annuelle Plexus en bonne et due forme; et
- iii) Avoir au moins 100 VP dans son compte mensuel actuel, ou s'être qualifié pendant le mois précédent.

### 5. Comment mériter

Du 1er octobre au 31 décembre 2025, toutes les Ambassadrices de Marque Joyaux et tous les Ambassadeurs de Marque Joyaux ayant atteint leur plus haut rang d'Émeraude, de Saphir ou de Diamant, auront l'opportunité de se mériter des bonus en argent comptant, en assurant la croissance de leurs points à chaque mois.

Chaque mois, ils recevront un montant de 300 USD pour chaque tranche de 100 points de croissance en comparaison de leur précédent mois de référence.

#### Pour les actuelles Ambassadrices de Marque et les actuels Ambassadeurs de Marque :

Le mois de septembre 2025 sera le point de référence pour les actuelles Ambassadrices de Marque et les actuels Ambassadeurs de Marque de rang Joyaux. Par la suite, à chaque mois où ils atteignent un Bonus de Momentum pour Joyaux (croissance d'au moins 100 points), ce mois deviendra le nouveau mois de référence pour le mois à venir.

#### Pour les nouvelles Ambassadrices de Marque et les nouveaux Ambassadeurs de Marque :

En ce qui concerne les Ambassadrices de Marque et les Ambassadeurs de Marque qui atteignent le rang d'Émeraude ou plus, pour la toute première fois au cours de la période de l'incitatif, leur point de référence sera le premier mois où ils ont atteint un rang Joyaux. Par la suite, chaque mois où ils atteignent un Bonus de Momentum des Joyaux (croissance d'au moins 100 points), ce mois deviendra leur nouveau mois de référence pour le mois à venir.

Tous les paiements complétés par carte de crédit, faits par les Ambassadrices de Marque et les Ambassadeurs de Marque, doivent être effectués en leur nom propre, et jamais au nom du recruteur ou de toute personne de la lignée ascendante. Tous achats sujets de retours, remboursements et paiements eCheck déclinés ne généreront aucun crédit. Les Ambassadrices de Marque et les Ambassadeurs de Marque dont le compte n'est pas tenu en bonne et due forme, conformément aux politiques et procédures de Plexus, ne seront pas admissibles à prendre part au présent Concours.

Les Parties libérées (tel que défini plus bas) n'assumeront et n'accepteront aucune responsabilité pour toute demande de participation perdue, volée, retardée, illisible, endommagée, détournée, en retard ou détruite. Toutes les participations seront sujettes à vérification, à tout moment. Le Gagnant pourrait se voir demander de fournir une preuve (sous une forme acceptable par l'Ambassadrice de Marque ou par l'Ambassadeur de Marque—incluant, mais sans y être limité, une photographie d'identification émise par un organisme gouvernemental) assurant que la personne gagnante est bien l'Ambassadrice de Marque ou l'Ambassadeur de Marque associé à la participation sélectionnée.

## **7. Avis aux gagnants et acceptation du prix**

Les gagnants seront avisés par des courriels envoyés hebdomadairement par Plexus Worldwide, à compter du 13 octobre 2025. L'incapacité de rejoindre un gagnant par courriel ou par téléphone, après des efforts raisonnables (à l'unique et absolue discréption du Commanditaire) pourrait avoir pour résultat la disqualification au prix. Le gagnant pourra renoncer à son droit de recevoir un prix. Il n'y aura aucun équivalent en argent comptant en échange des prix qui ne sont pas en argent comptant. Les prix sont non-transférables et inaccessibles. Aucune substitution ne sera accordée, excepté lorsque stipulé aux présentes et à l'unique et absolue discréption du Commanditaire. Le Commanditaire se réserve le droit de substituer le prix, ou toute portion de tel prix, par un prix ou une portion du prix de valeur équivalente ou supérieure. Le Gagnant sera responsable de payer toutes taxes et frais associés à la réception d'un prix dans toute juridiction. Le gagnant pourrait se voir demander de compléter un affidavit d'admissibilité, qui devra être retourné dans les 14 jours suivant la date de réception par le gagnant. Dans l'éventualité où le gagnant ne signe pas et ne retourne pas l'affidavit ou la décharge dans les 14 jours, ou refuse de se conformer aux conditions et modalités des présents Règlements officiels, le Commanditaire pourra, à son unique discréption, demander la disqualification du gagnant et la perte de son intérêt dans le prix. Excepté là où la loi l'interdit, la participation au présent concours constitue le consentement du participant à la publication de son nom et image dans tous médias, à toutes fins commerciales ou promotionnelles, sans limitation et sans autre compensation, de quelque nature que ce soit.

Pour les États-Unis : Aux fins de production de votre déclaration de revenus annuels à l'IRS, la valeur de n'importe quelle récompense, prix ou offre, que ce soit en argent ou non, est considérée comme revenu imposable et devra être incluse dans le formulaire 1099-NEC si vos revenus totaux de Plexus dépassent les 600 \$ USD.

Pour le Canada : Chaque participant est le seul responsable de déclarer et de payer tout impôt payable en lien avec la réception d'un prix.

Pour le Mexique : Aux fins de déclaration de revenus, la valeur de n'importe quelle récompense, prix ou offre, que ce soit en argent ou non, est considérée comme revenu imposable et sera traitée selon les directives décrites ici : <https://www.sat.gob.mx/home>.

Pour l'Australie : Aux fins de déclaration de revenus, la valeur de n'importe quelle récompense, prix ou offre, que ce soit en argent ou non, est considérée comme revenu imposable et sera traitée selon les directives décrites ici :

<https://helpcenter.plexusworldwide.com.au/hc/en-au/articles/360040486292-Australia-Recipient-Created-Tax-Invoice-RCTI->.

## **8. LES GAGNANTS POTENTIELS SONT SUJETS À UNE VÉRIFICATION CONDUITE PAR LE COMMANDITAIRE, DONT LES DÉCISIONS SONT DÉFINITIVES ET EXÉCUTOIRES (SANS AUCUN DROIT D'APPEL) RELATIVEMENT À TOUTES LES QUESTIONS EN LIEN AVEC LE PRÉSENT INCITATIF, À CONDITION QUE TELLES DÉCISIONS SOIENT RAISONNABLES.**

## **9. Conditions et libération du participant au Concours**

Chaque personne inscrite consent à : (a) se conformer et être lié par les présents Règlements officiels, et par les décisions du Commanditaire, qui seront définitives et exécutoires (sans droit d'appel) relativement à toutes les questions concernant le présent Incitatif; (b) libérer et dégager le Commanditaire et chacun de ses partenaires respectifs, filiales et sociétés affiliées, les fournisseurs du prix, ainsi que toute autre entité responsable de commanditer, conduire, administrer, publiciser ou promouvoir l'Incitatif, ainsi que tous leurs présents et anciens dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants respectifs, (collectivement, les « Parties libérées ») contre toutes réclamations, dépenses et responsabilités, y compris (excepté là où elles sont interdites) mais sans y être limitées, à la négligence et aux dommages-intérêts de quelque nature que ce soit aux personnes physiques et aux biens, atteinte à la vie privée (appropriation, intrusion, divulgation publique de faits privés, présentation sous un mauvais jour au public, ou toute autre théorie juridique), diffamation, médisance, calomnie, violation du droit à l'image et à la publicité, contrefaçon de la marque déposée, du droit d'auteur ou de tout autre droit de propriété intellectuelle, dommages matériels, ou décès ou blessures corporelles découlant ou en lien avec la soumission de l'inscription, la participation à l'Incitatif, l'acceptation, l'utilisation normale ou l'utilisation abusive du prix et/ou de

l'émission, l'exploitation ou l'utilisation de l'inscription; et (c) indemniser, défendre, et tenir quitte les Parties libérées contre une ou toutes réclamations, dépenses et responsabilités (incluant les honoraires raisonnables d'un avocat) découlant de ou relativement à la participation d'un participant à l'Incitatif et/ou l'acceptation, l'utilisation normale ou l'utilisation abusive du prix par un participant.

## **10. Conditions et libération du participant à l'Incitatif**

Chaque participant consent à : (a) se conformer et être lié par les présents Règlements officiels, et par les décisions du Commanditaire, qui seront définitives et exécutoires (sans droit d'appel) relativement à toutes les questions concernant le présent Incitatif; (b) libérer et dégager le Commanditaire et chacun de ses partenaires respectifs, filiales et sociétés affiliées, les fournisseurs du prix, ainsi que toute autre entité responsable de commanditer, conduire, administrer, publiciser ou promouvoir l'Incitatif, ainsi que tous leurs présents et anciens dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants respectifs, (collectivement, les « **Parties libérées** ») contre toutes réclamations, dépenses et responsabilités, y compris (excepté là où elles sont interdites) mais sans y être limitées, à la négligence et aux dommages-intérêts de quelque nature que ce soit aux personnes physiques et aux biens, atteinte à la vie privée (appropriation, intrusion, divulgation publique de faits privés, présentation sous un mauvais jour au public, ou toute autre théorie juridique), diffamation, médisance, calomnie, violation du droit à l'image et à la publicité, contrefaçon de la marque déposée, du droit d'auteur ou de tout autre droit de propriété intellectuelle, dommages matériels, ou décès ou blessures corporelles découlant ou en lien avec la soumission de l'inscription, la participation à l'Incitatif, l'acceptation, l'utilisation normale ou l'utilisation abusive du prix et/ou de l'émission, l'exploitation ou l'utilisation de l'inscription; et (c) indemniser, défendre, et tenir quitte les Parties libérées contre une ou toutes réclamations, dépenses et responsabilités (incluant les honoraires raisonnables d'un avocat) découlant de ou relativement à la participation d'un participant à l'Incitatif et/ou l'acceptation, l'utilisation normale ou l'utilisation abusive du prix par un participant.

## **11. Publicité**

Excepté là où les lois locales l'interdisent, la participation au présent concours constitue le consentement du gagnant à ce que le Commanditaire et tous ses agents puissent utiliser le nom du gagnant, ses photographies et autres portraits, sa voix, ses témoignages, et/ou le nom de sa ville, état, province et/ou pays de résidence, à des fins de promotion du concours dans tous médias du monde entier, sans autres avis ni paiement ni considération de quelque nature que ce soit, et, lorsque requis, le participant accorde par les présentes une licence illimitée, dans le monde entier, exempte de redevances, non-exhaustive, à perpétuité et irrévocable d'utiliser le nom du gagnant, ses photographies et autres portraits, sa voix, ses témoignages, et/ou le nom de sa ville, état, province et pays de résidence, à des fins promotionnelles, dans tous médias du monde entier, sans autres avis ni paiement ni considération de quelque nature que ce soit. Là où la loi interdit tel consentement, le Commanditaire devra demander la permission du gagnant avant d'utiliser son nom, ses portraits et/ou photographies à des fins de promotion de l'Incitatif.

## **12. Conditions générales**

Dans toute la mesure permise par la loi, le Commanditaire se réserve le droit, à son unique et absolue discrétion, et dans l'intérêt des participants, d'annuler, de suspendre et/ou modifier l'Incitatif, ou toute partie de l'Incitatif (incluant, mais sans y être limité, les présents Règlements officiels), s'il détermine que toute fraude, difficultés techniques, ou tout autre facteur ou événements inattendus hors du contrôle raisonnable du Commanditaire venaient à compromettre l'intégrité, le déroulement et la viabilité de l'Incitatif, tel que déterminé à son entière discrétion. L'incapacité du Commanditaire d'appliquer ou de faire exécuter toute provision des présents Règlements officiels ne constituera en rien une renonciation à telle provision. Dans l'éventualité d'une divergence ou d'une contradiction entre les conditions et modalités des présents Règlements officiels et toutes autres divulgations ou autres énoncés contenus dans tout matériel en lien avec le présent Incitatif, les conditions et modalités des présents Règlements officiels auront préséance et priorité, régiront et prévaudront.

## **13. Limitations de responsabilités**

Les Parties libérées ne sauront être tenues responsables pour : (a) toute information incorrecte ou erronée, qu'elle ait été causée par tout participant, par une erreur d'impression ou par l'un ou l'autre des équipements ou programmes associés à l'Incitatif ou à son usage; (b) des défaillances techniques de toute nature (incluant, sans s'y limiter, les dysfonctionnements, les interruptions ou les déconnexions des lignes téléphoniques ou du matériel réseau ou des logiciels des réseaux); (c) toute intervention humaine non-autorisée dans toute portion du processus d'inscription de l'Incitatif; (d) de toute erreur technique ou humaine pouvant survenir dans l'administration de l'Incitatif ou dans le processus d'inscription; ou (e) toute blessure ou dommages aux personnes ou aux biens, pouvant avoir été causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par l'inscription du participant à l'Incitatif ou par la réception, l'utilisation normale ou l'utilisation abusive de tout prix.

## **14. Litiges**

Chacun des participants reconnaît que tous litiges, réclamations et causes d'action découlant ou en lien avec le présent concours, ou avec tout prix remis, devront être résolus individuellement, sans recours à aucune forme d'action collective et tous litiges, réclamations et causes d'action en lien avec le concours, ou avec tout prix remis, devront être régis et interprétés exclusivement par :

Aux États-Unis : Les lois de l'État de l'Arizona, États-Unis, sans donner effet à tout choix de loi ou règle de conflit de lois (que ce soit de l'État de l'Arizona, États-Unis, ou de toute autre juridiction), qui entraînerait l'application des lois de toutes juridictions autres que celles de l'État de l'Arizona, États-Unis.

Au Canada : Les lois, statuts, ordonnances, règles et règlements applicables seront régis par les lois matérielles de la province de l'Ontario et par les lois fédérales canadiennes applicables, sans égard aux principes de conflits de lois. Les parties s'entendent expressément à l'effet que les juridictions et les compétences seront exclusivement celles des tribunaux fédéraux et provinciaux situés à Toronto, Ontario, Canada. POUR LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC SEULEMENT : Tout litige concernant la conduite ou l'organisation d'un événement publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux, aux fins de décision définitive. Tout litige quant à l'attribution d'un prix peut être soumis au Département légal de Plexus, mais dans l'unique but d'aider les parties à parvenir à un règlement.

Au Mexique; Toutes questions concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et l'applicabilité des présent Règlements officiels, ou concernant les droits et obligations du participant et du Commanditaire en lien avec l'Incitatif, seront régis et interprétés selon les lois matérielles en vigueur aux États-Unis Mexicains, et plus spécifiquement en vertu des lois applicables de Guadalajara, Jalisco, ainsi qu'aux juridictions des Cours de Guadalajara, Jalisco, en renonciation à toute autre juridiction correspondante en regard de leur actuel ou futur lieu légal de résidence.

En Australie : Les lois applicables seront régies et interprétées conformément au droit substantiel de l'État de Nouvelle-Galles du Sud, sans égard aux principes de conflits de lois.

Tous les problèmes et questions concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et l'applicabilité des présents Règlements officiels, ou concernant les droits et obligations du participant et du commanditaire dans le cadre du présent Concours, seront régis et interprétés conformément aux lois de l'État de l'Arizona, États-Unis, sans donner effet à un choix de loi ou à des règles de conflit de lois (que ce soit de l'État de l'Arizona, États-Unis, ou de toute autre juridiction), ce qui entraînerait l'application des lois de toute juridiction autre que l'État de l'Arizona, États-Unis.

#### **15. Renseignements personnels des participants**

Les renseignements recueillis auprès des participants sont assujettis à la Politique de confidentialité du Commanditaire aux États-Unis, qui est disponible pour consultation à <https://shop.plexusworldwide.com/privacy-policy> ou à tout sous-domaine de tel site internet.

#### **16. Résultat du Concours**

Autrement, pour obtenir la liste des gagnants du Concours, faire parvenir une enveloppe pré-adressée et pré-affranchie à : Liste des gagnants, 2025 Jewel Momentum Bonus, Plexus Worldwide, LLC, 9145 E. Pima Center Parkway, Scottsdale, Arizona 85258. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 31 janvier 2026. Les résidents canadiens peuvent ne pas affranchir l'enveloppe de retour.